



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
14/11/20	18/11/20	2020-10183

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47C	Premier boisement d'une superficie totale supérieure à 0,5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Semis par bande de chêne rouge et plantation de sequoia toujours vert à 150 tiges/ha sur une surface de 0,5 ha
- Travaux selon les recommandations habituelles dans le cadre des boisements des prairies et des landes :
 - > Travail du sol par bandes
 - > Plantation et semis sur les bandes, à plus de 5 m des fossés et cours d'eau, et à plus de 7 m des haies et bois
 - > Entretien de la végétation herbacée jusqu'à l'affranchissement des plants et des semis
 - > Maintien (et entretien le cas échéant) des haies et bois contigus au boisement
 - > Pas de recours aux désherbants chimiques

4.2 Objectifs du projet

- Séquestration de carbone afin de compenser une partie des émissions du G7 de Biarritz qui s'était tenu en 2019 (projet labellisé Bas Carbone)
- Production de bois de chauffage et de bois d'œuvre qui seront valorisés localement
- Maintien des terrains en bon état d'entretien

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Vérification et remise en état des clôtures existantes pour protéger entièrement les surfaces à planter du bétail et du gibier.
- Plantation et semis entre décembre et avril à haute densité afin de respecter les exigences du Label Bas Carbone mais aussi d'obtenir le plus de bois d'œuvre possible.

Après la plantation :

- Entretien du boisement jusqu'à l'affranchissement de la végétation concurrente.
- Taille de formation des chênes rouges à hauteur de 200 à 400 tiges/ha afin d'obtenir la meilleure qualité de bois possible.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Comme le projet est labellisé Bas Carbone, le propriétaire s'engage à maintenir ces surfaces boisées pendant au moins 30 ans.

- Éclaircies avec production de bois de chauffage.
- Coupes des séquoias envisagées à partir de 50 ans.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du boisement	0,5 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Bascassan
64220 Ahaxe-Alciette-Bascassan

A 41

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 10' 40 " 291 Lat. 4 3° 0 8' 4 2" 798

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune d'Ahaxe-Alciette-Bascassan
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone Natura 2000 FR7200786 - La Nive.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit du boisement de 0,5 ha de prairie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les essences ont été choisies pour limiter le risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le boisement engendrera un changement d'usage du sol. Mais ce changement est un souhait du propriétaire actuel. De plus, cela se fait à une échelle très réduite.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Plantation à distance et entretien des haies et des bois existants.
- Plantation d'une essence adaptée (aulne glutineux) aux abords du seul cours d'eau concerné par le projet.
- Mélange d'essences afin de favoriser la biodiversité et de limiter les risques sanitaires.
- Travail du sol localisé.
- Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé.
- Séquestration de CO2 et co-bénéfices environnementaux reconnus par le Label Bas Carbone

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale car :

- ce projet (travaux inclus) est conforme aux recommandations formulées pour les boisements dans ce type de milieu
- les enjeux liés à la situation en site Natura 2000 sont identifiés et pris en compte
- le boisement envisagé ici offre une valorisation alternative au risque d'abandon des terrains lié à l'âge avancé du propriétaire, avec un impact environnemental faible voire positif (séquestration de CO2, diversité d'essences, mise en place d'une ripisylve...)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

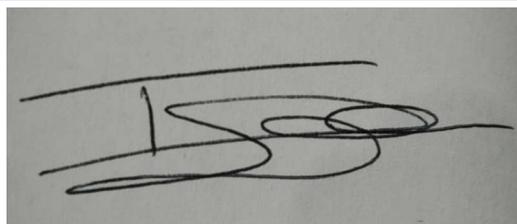
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



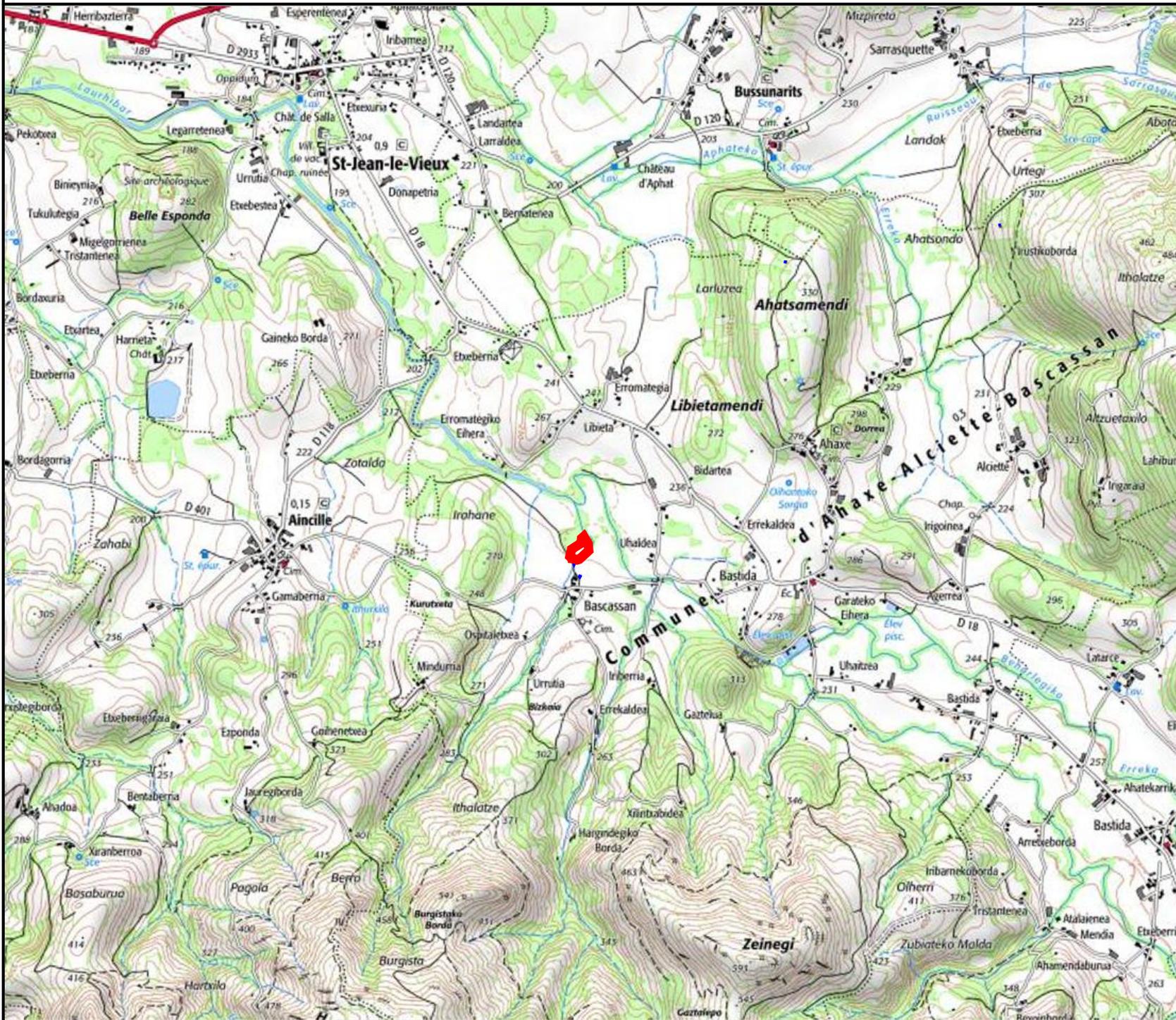
Fait à Ahaxe-Alciette-Bascassan

le, 14/10/2020

Signature



Annexe 2 : Plan de situation - Luro



W N E S
0 100 200 300 500m

● x:360128 y:6236552
(RGF93)

05/10/2020

Sources : ©CNPF® ©IGN® ©INPN®
Réalisation : ©CNPF, servcarto.fop v1.4



Annexe 3 : Photographies

Localisation des photographies :

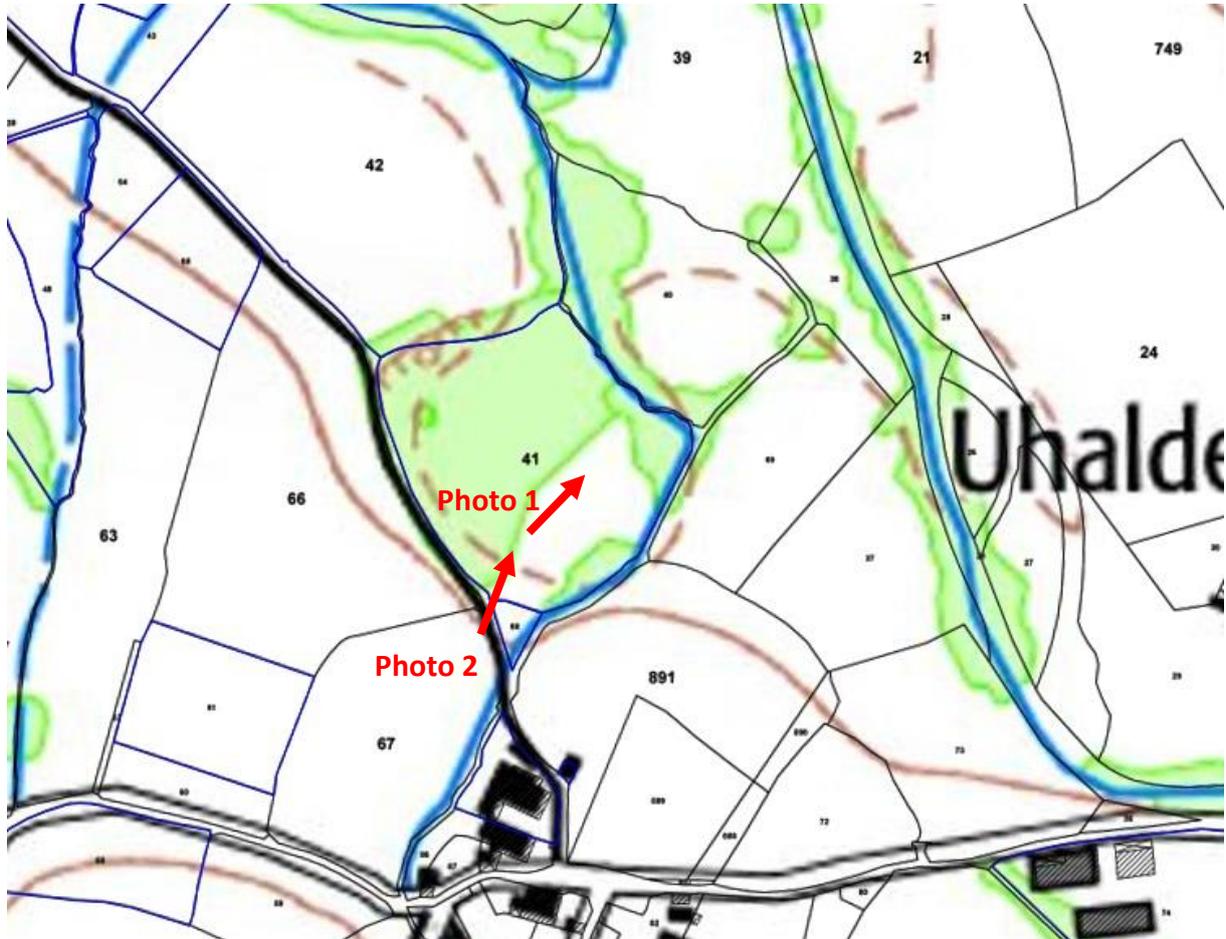


Photo 1 :

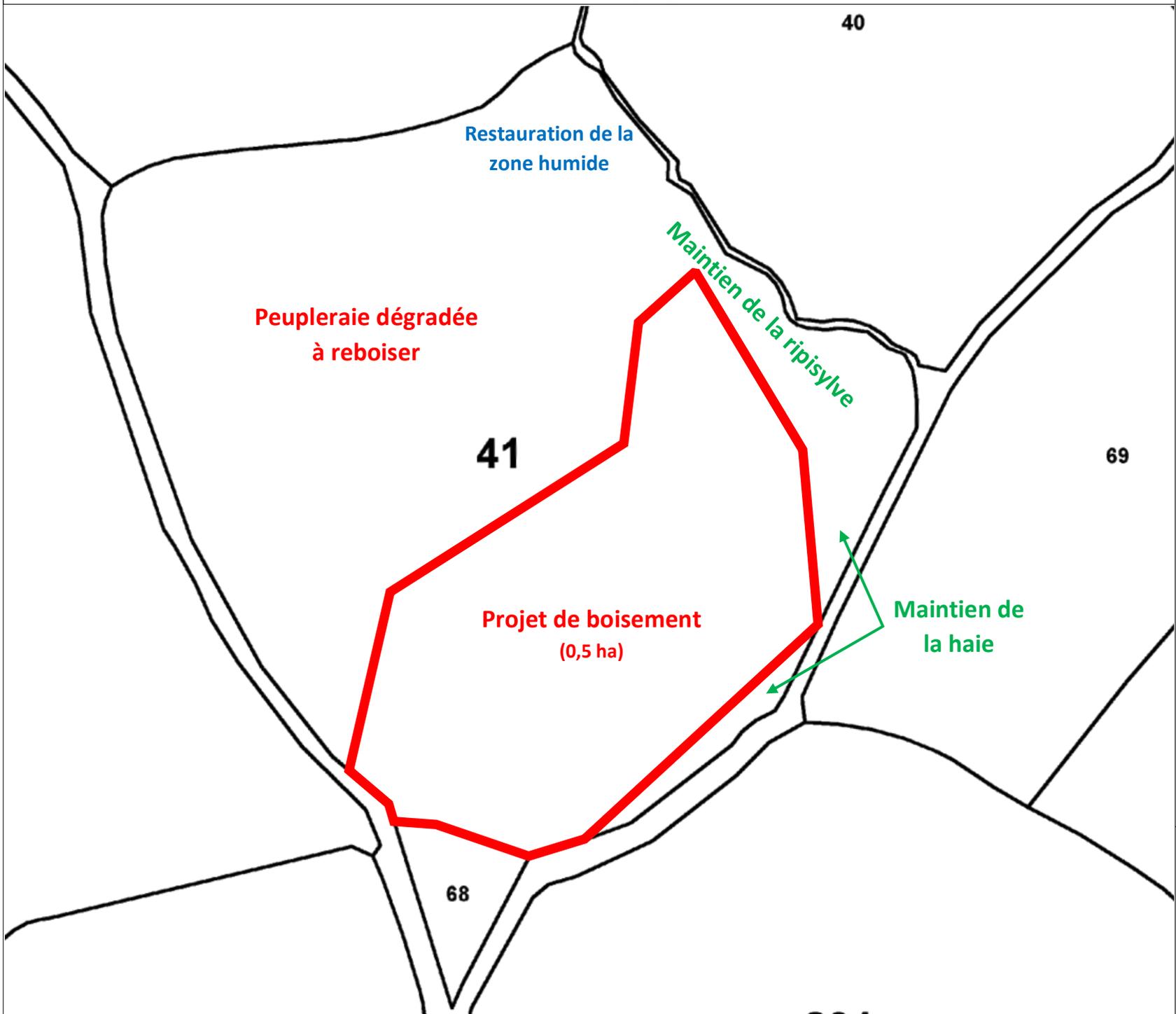


Photo 2



Remarque : La présence de haies empêche de prendre une photo correcte de plus loin.

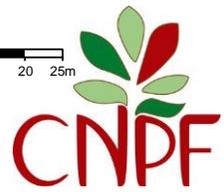
Annexe 4 : Plan du projet - Luro



N
W E
S

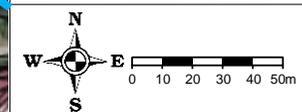
0 5 10 15 20 25m

x:360065 y:6236398
(RGF93)



05/10/2020
Sources : ©CNPF® ©IGN® ©INPN®
Réalisation : ©CNPF, servcarto.fop v1.4

Annexe 5.1 : Plan des abords - Luro

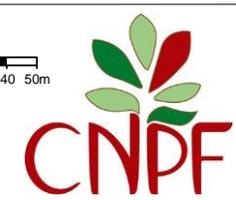


• x:360061 y:6236391
(RGF93)

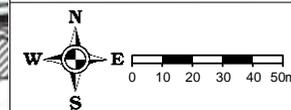
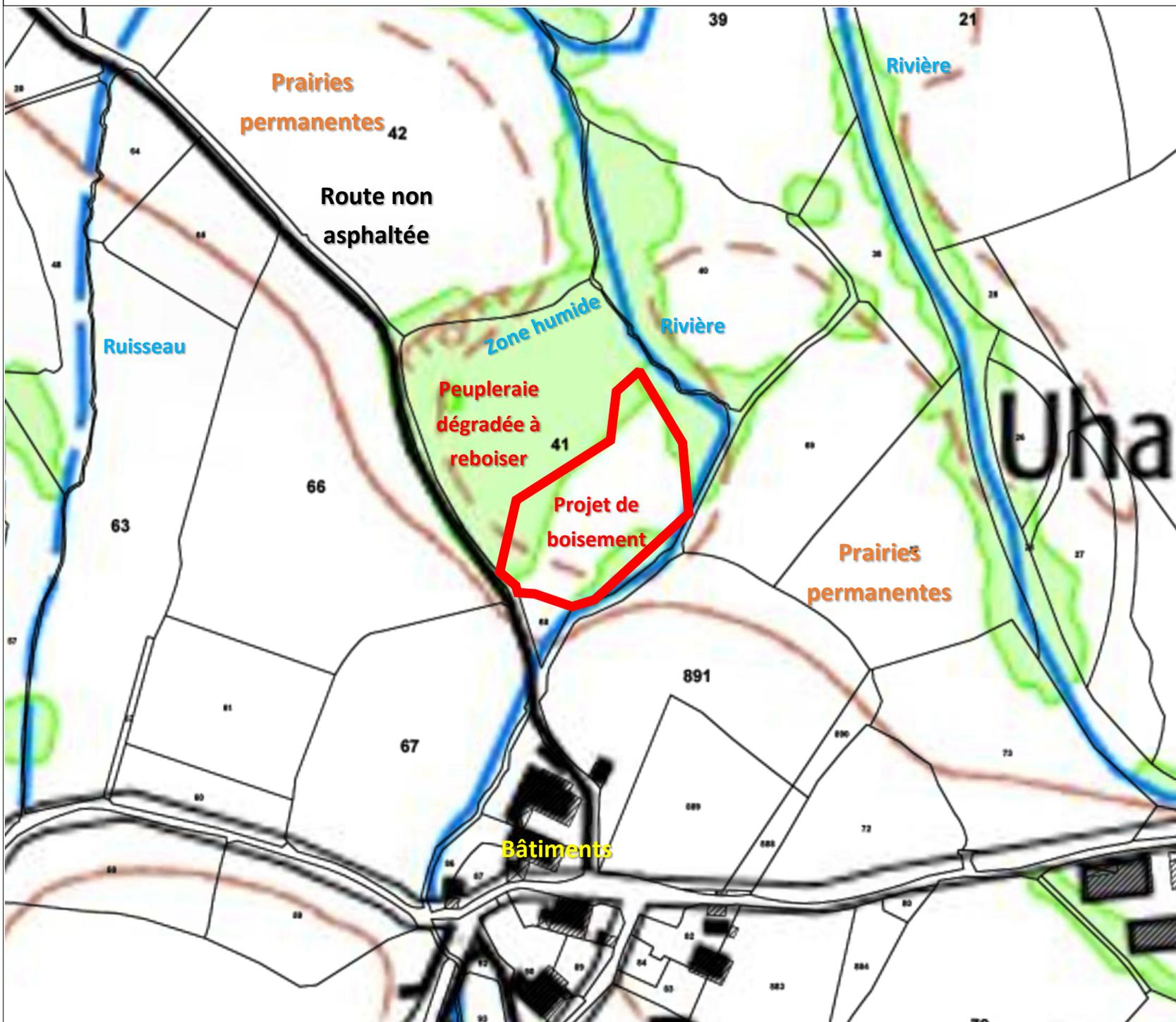
05/10/2020

Sources : ©CNPF® ©IGN® ©INPN®

Réalisation : ©CNPF, servcarto.fop v1.4



Annexe 5.2 : Plan des abords - Luro

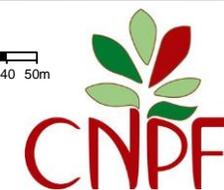


x:360064 y:6236375
(RGF93)

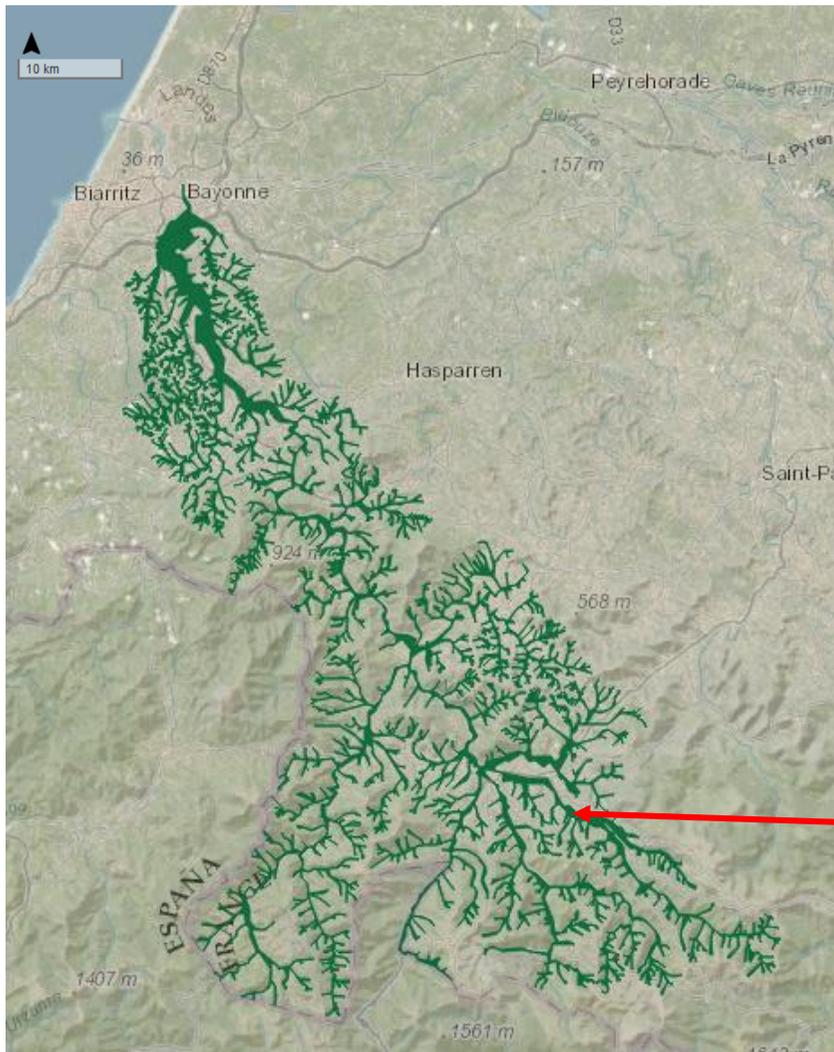
05/10/2020

Sources : ©CNPF® ©IGN® ©INPN®

Réalisation : ©CNPF, servcarto.fop v1.4



Annexe 6 : Localisation du site Natura 2000 FR7200786- La Nive



Projet de boisement
en zone Natura 2000

Complément à la demande d'examen au cas par cas pour le projet de 1^{er} boisement à Ahaxe-Alciette-Bascassan

Référence : 2020-10183_FB_incomplet

Ce projet s'inscrit dans une démarche de gestion forestière durable qui a pour objectif la compensation des émissions de CO2 du G7 de Biarritz, et relève donc d'une action importante dans le contexte de la transition énergétique et allant dans le sens d'une prise en compte des enjeux environnementaux. Il fait partie d'un projet global éligible au Label Bas Carbone qui doit permettre de boiser 15 ha de prairies et de landes et de reboiser 10 ha de forêts dégradées dans la vallée d'Hergarai et ses environs.

Selon la trame fournie par vos soins dans la demande de compléments (dont les éléments principaux sont repris ci-dessous en gras) :

4.1 Nature du projet : Vous évoquez la plantation des semis par bande à plus de 5 mètres de fossés et cours d'eau et à plus de 7 mètres des haies et bois. Toutefois, la géolocalisation des contours de votre projet au regard des enjeux présents à proximité immédiate, (dont notamment le cours d'eau le Laurhibar, constituant un des affluents de la Nive) fait apparaître que cette distance n'est pas respectée, notamment sur l'extrémité est et au sud-est de l'enveloppe du projet. Le fait que votre projet soit intégralement situé au sein du site Natura 2000 « La Nive » impose la recherche de solutions d'évitement afin de minimiser les potentielles incidences sur ce milieu sensible et de préserver sa conservation.

Afin de limiter l'impact du projet sur le cours d'eau le Laurhibar, la plantation se fera à plus 5 mètres du cours d'eau, et, le cas échéant, à plus de 7 mètres de la ripisylve existante sur tout le périmètre du projet. L'illustration envoyée dans un premier temps comprenait effectivement une erreur, puisqu'un des points du polygone avait été dessiné sur la limite de la parcelle et donc à moins de 5 mètres du Laurhibar. Vous trouverez avec ce document une nouvelle version de l'annexe 5.1 pour corriger cela.

Cette nouvelle version précise également la zone où nous avons prévu de planter des aulnes glutineux. Cette zone étant plutôt humide, avec un sol très hydromorphe, l'aulne glutineux nous semble être l'essence la plus adaptée. L'objectif premier reste de séquestrer du carbone, mais cela permettra également de produire du bois et de recréer une aulnaie-frênaie, un habitat naturel de bord de rivière qui avait été dégradé et qui permettra entre autres de fixer les berges.

Une expertise de terrain a bien été réalisée au préalable afin de déterminer quelles seraient les essences les plus adaptées à ce terrain particulier. Nous avons également consulté le Document d'Objectif correspondant à la zone Natura 2000. Cette parcelle est identifiée sur le DOCOB en tant que « prairie pâturée eutrophile à Ray-grass commun » et ne représente donc aucun enjeu environnemental. Ce boisement ne porte donc pas atteinte à l'intégrité du site Natura 2000 puisqu'il n'y a pas d'habitat d'intérêt communautaire.

4.3.1 Description du projet en phase de travaux : Veuillez présenter quels seront dispositifs et moyens mis en oeuvre en phase de travaux (plantation puis intervention pour entretiens) afin d'éviter toute altération et pollution, y compris accidentelle du site (présence de kit anti-

hydrocarbures en cas de fuite accidentelle des engins de chantier, absence de toute intervention de ces derniers en cas de fortes pluies, autres?).

Les travaux de plantation et d'entretien seront bien entrepris, là aussi, dans le cadre d'une gestion durable. Ces travaux seront suivis par un animateur du CRPF de Nouvelle-Aquitaine et réalisés par des acteurs sensibilisés aux enjeux et aux pratiques respectueuses de ces enjeux. Ce projet respecte toutes les exigences du Label Bas Carbone, mais également celles de PEFC, puisque l'ensemble des propriétaires concernés par ce projet de compensation carbone doit s'engager dans la certification PEFC. L'ensemble des Règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016) sera donc respecté.

De nombreuses précautions seront prises pendant toutes les interventions : aucun fertilisant de synthèse ou produit phytopharmaceutique ne sera utilisé, le travail du sol sera réalisé par bandes afin de limiter les perturbations et le tassement du sol, les intervenants seront équipés de kits d'absorption des huiles et d'outils bien entretenus, les conditions météorologiques seront prises en compte pour déterminer les dates d'intervention...

5 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation : Sur la carte intitulée « Annexe 5.1 Plan des abords » vous indiquez l'existence d'une zone humide sur la partie nord de l'îlot boisé jouxtant votre projet : veuillez préciser quelle est la source de cette information : avez-vous réalisé une campagne d'identification et de détermination ? Selon quelles méthodes ? Le cas échéant, veuillez fournir les conclusions de cette campagne d'inventaire. En fonction de ces éléments, avez-vous déterminé si cette zone humide intersectait l'enveloppe de votre projet ? Dans l'affirmative, veuillez fournir un plan localisant précisément les contours de cette zone humide au regard de l'enveloppe de votre projet, déterminer sa superficie et présenter quelles sont les mesures que vous allez mettre en place afin de limiter le risque de destruction ou d'altération du fonctionnement de cette zone humide (C.f point n° 4.3.1 ci-dessus).

La zone humide évoquée n'est pas une zone humide tel que cela est défini par le code de l'environnement et elle n'est donc pas recensée. Il s'agit d'une erreur de ma part. La zone évoquée est marécageuse car elle est simplement plus basse et en bordure du cours d'eau. Ce zonage est le résultat d'une constatation faite sur le terrain. Cette zone est en partie immergée et elle sera donc exclue du projet de plantation.

La nouvelle version de l'annexe 5.1 évoquée précédemment indique précisément les contours de cette zone marécageuse, qui n'intersecte en aucun cas le projet de plantation.

6 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction...)

6.1 Incidences potentielles du projet sur son environnement : Vous déclarez que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques et qu'il n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat/une espèce inscrite au formulaire standard de données du site Natura 2000 La Nive disponible à cette adresse : <https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR7200786.pdf> Votre projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre des dispositions des articles L.414-1 et suivants et R.414-19 et suivants du code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral du 15 juin 2012 établissant la liste locale pour le département des Pyrénées Atlantiques des projets étant situés en tout ou partie en site Natura 2000 (et non soumis à la délivrance d'une autorisation administrative : seconde liste locale) que vous pouvez consulter à l'adresse suivante :

[aquitaine.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/arrrete64_EIN2000_liste2_2012_21juin_cle2d94a2.pdf](http://www.nouvelleaquitaine.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/arrrete64_EIN2000_liste2_2012_21juin_cle2d94a2.pdf) Merci de fournir l'évaluation d'incidences Natura 2000 requise à l'appui de votre demande d'examen au cas par cas. Le formulaire spécifique à la nature de votre projet (ainsi que d'autres ressources vous permettant de réaliser cet exercice) est téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.nouvelleaquitaine.developpementdurable.gouv.fr/IMG/odt/Form_DDTM64_EIN_Regime_prop_2013_cle59f53f.odt

Selon l'arrêté 2012-167-0013 auquel vous faites référence, précisant que « les premiers boisements, en tout ou partie en site Natura 2000, au-dessus d'une superficie de boisement ou de plantation de 2 ha » sont soumis à une évaluation des incidences et considérant que la superficie du projet dont il est question est de 0,5 ha, celui-ci n'est pas soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

6.4 description des mesures et des caractéristiques du projet destinés à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur son environnement ou la santé humaine. En fonction des conclusions qui pourront être apportées à l'issue de l'évaluation des incidences Natura 2000 veuillez préciser quelles sont les mesures d'évitement et/ou de réduction que vous comptez mettre en place afin de limiter les risques d'impacts de votre projet sur son environnement proche. Il peut s'agir par exemple d'adopter une mesure d'évitement en prévoyant un recul des plantations le long de la ripisylve dont la distance est à déterminer, l'engagement à réaliser les travaux de plantation aux périodes propices, par exemple en évitant les périodes pluvieuses afin d'éviter tout orniérage et dissémination potentielles d'hydrocarbures des engins forestier, ou tout autre engagement allant dans le sens de la préservation de ce site naturel protégé.

Comme précisé ci-dessus et dans le formulaire de demande original, ce projet de boisement n'est pas soumis à ce type d'évaluation des incidences. Les caractéristiques du projet contiennent déjà toutes les mesures d'évitement des éventuelles incidences négatives.

8 – Annexes obligatoires - 8.2 autres annexes. Veuillez fournir un plan localisant précisément les contours de l'éventuelle zone humide au regard de l'enveloppe de votre projet. Veuillez fournir un plan localisant la plantation d'Aulnes glutineux aux abords du cours d'eau et la localiser vis-à-vis des autres essences à planter.

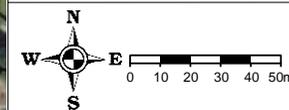
Vous trouverez ci-joint une nouvelle version de l'annexe 5.1, avec le tracé du périmètre corrigé, la localisation de la plantation d'aulnes glutineux et le périmètre de la zone marécageuse évoquée.

Annexe 5.1 : Plan des abords - Luro (version 2)



Légende :

-  Zone marécageuse
-  Plantation d'aulnes glutineux à 1100 tiges/ha. Travail du sol localisé
-  Semis de chênes rouges (75 L/ha) et plantation de sequoia (150 tiges/ha). Travail du sol par bandes.
-  Cours d'eau
-  Limites de parcelles cadastrales
-  Route non asphaltée



x:360053 y:6236411
(RGF93)

29/10/2020

Sources : ©CNPF® ©IGN® ©INPN®

Réalisation : ©CNPF, servcarto.fop v1.4

